DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE / ARRONDISSEMENT DE CHINON

MAIRIE - 37 340 CONTINVOIR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	**08/04/2025**	**L'an deux mil vingt-cinq, le lundi quatorze avril, à 19h00**
Conseillers en exercice	11	Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,
Présents	8	
Absents	3	
Pouvoirs	0	

Présents : François GRANDEMANGE, Christian SAGET, Mélanie OSSANT, Nicole ROYER, Jean-Claude VAUGUET, Sylviane GRANDEMANGE, Sylvain DOLIVET, Séverine GRANDEMANGE.

Absents : Valérie DION, Ludovic ROUABLÉ, Kévin ROSIER.

Mélanie OSSANT a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0

DCM 5-2025 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu le Code des juridictions financières ;
Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963 ;
VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;
VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'avis de la commission des finances du mercredi 9 avril 2025 ;

Vu le Compte Financier Unique de la commune de Continvoir ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Section de fonctionnement	
Dépenses	536 939,04 €
Recettes	563 074,82 €
Résultat	26 135,78 €
Excédent antérieur	243 599,91 €
Excédent cumulé	269 735,69 €

Transmis en préfecture le : 05/05/2025 - 14:EDI
Dépôt Sous-Préfecture de CHINON
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/05/2025
037-213700826-20250414-DCM_5B_2025-DE

Investissement	
Dépenses	401 090,03 €
Recettes	453 133,99 €
Résultat	52 043,96 €
Déficit de l'exercice n-1	-87 847,62 €
Déficit global	-35 803,66 €
Solde des restes à réaliser	-84 126,06 €
Déficit cumulé	-119 929,72 €

Après en avoir délibéré,

M. le Maire n'ayant pas pris part au vote,

M. Christian Saget ayant présidé la séance,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE** le compte financier unique 2024.
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le 1er adjoint,
Christian SAGET

MAIRIE DE CONTINVOIR (Indre-et-Loire)

Certifié exécutoire le
Vu sa transmission en s/Préfecture
le
Affiché le

AGEDI
Dépôt Sous-Préfecture de CHINON

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/05/2025
037-213700826-20250414-DCM_5B_2025-DE